

Inspection et curage – Bassin Rigofill®

Conseils et recommandations

Nous ne pouvons conseiller une fréquence d'inspection ou d'hydrocurage tant les conditions varient selon les lieux d'installation. Chaque projet est spécifique.

Pour appréhender votre entretien de bassin, nous recommandons les actions suivantes :

- Une inspection et un hydrocurage des ouvrages de répartition ou de décantation mis en place en amont des bassins (si mis en place) après l'achèvement de la phase chantier.
- Une inspection et un hydrocurage des regards Quadros control après l'achèvement de la phase chantier. Ces derniers vous indiqueront la nécessité ou non d'un hydrocurage. Un passage de caméra est recommandé pour vérification de la bonne mise en place des éléments de l'ouvrage. (Un tunnel complètement décalé ou en escalier nous permettrait de constater immédiatement un défaut de mise œuvre).
- Après cette inspection, nous conseillons une première inspection visuelle au bout de 6 mois. On pourra juger de la nécessité ou non d'une inspection plus poussée et d'un hydrocurage ou non. Si aucune opération ne s'avère nécessaire on espacera les contrôles à 12 mois jusqu'à trouver la bonne fréquence.
- Dans tous les cas nous conseillons un contrôle et un entretien attentif des ouvrages de décantation et dégrilleurs amont. Ces ouvrages garantissent la pérennité de vos bassins.
- Ne pas oublier le contrôle régulier et le curage si nécessaire des ouvrages de limitation de débit le cas échéant.
- Après un événement climatique majeur (ex : orage décennal), nous recommandons une inspection et un hydrocurage de l'ouvrage.
- On limitera la pression du curage à 125 bars. L'outillage recommandé est avec têtes rondes. On n'utilisera pas de systèmes pouvant endommager la structure (têtes crantées).

Accès à l'ouvrage et nettoyage

Les tunnels d'inspections ainsi que leurs points d'accès par les regards Quadro-control® ou la chambre à l'aval sont identifiés sur le plan. Les plans d'implantation du bassin ainsi que le calepinage fournis par Canplast devront être accessibles et transmissibles au prestataire de l'intervention ainsi que tous les partis requérants.

L'inspection et/ou nettoyage se fera par accès des Quadro-control® ou de la chambre aval vers les tunnels d'inspections accessibles.

Dimensions des ouvrages d'accès et tunnels

- Diamètre de la rehausse du regard : 500 mm
- Dimension du regard : B/L/H= 80/80/66 cm
- Profondeur maximale du regard : _____ m
- Section du tunnel : B/H= 22/27 cm
- Section passage regard – tunnel : B/H= 21/21 cm

L'inspection du tunnel se fera en utilisant une caméra autopropulsée étanche, avec télécommande réglable et devra correspondre en termes de dimensions au matériel adapté pour l'inspection de tuyaux en DN 200.

Pour les systèmes multicouches, seuls les tunnels en position la plus basse des blocs seront à inspecter.

L'hydrocurage éventuel sera réalisé à l'aide de matériel standard.



Figure 1 : Inspection avant curage des modules Rigofill® contenant des macrodéchets importants (bassin sale)



Figure 2 : Inspection après curage (bassin propre)



Figure 3 : Inspection d'un bassin type Rigofill® après hydrocurage à travers le passage de curage



Figure 4 : Hydrocurage à l'intérieur des tunnels d'inspection